

N° DEL/2023-091



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 02 octobre 2023

PRESENTS (31)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. VERBRUGGE Dominique, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (9) :

M. BESSEAU Jean-Claude a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. PETIT Christophe,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie.

Secrétaire de séance : M. COQUILLAUD Nicolas.

Annule et remplace la précédente délibération transmise au contrôle de légalité le 11/10/2023 suite à une erreur matérielle dans le décompte des voix.

OBJET : Extension de la ZA de Tra le Bos – Vente de terrains à la SAS Farges

M. le Président informe le Conseil que, dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'extension de la ZA de Tra le Bos, Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle a rendu une ordonnance d'expropriation le 31 janvier 2023 déclarant expropriés au profit de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières sur la Commune de Moustier-Ventadour :

- les parcelles cadastrées section A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), et A 928, propriété de Mme Muriel MONJANEL et M. Daniel MONJANEL, pour une superficie de 11 ha 33 a 54 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°1228 (partie de la parcelle A 108), A 1234 (partie de la parcelle A 111), A 1231 (partie de la parcelle A 109), propriété de Mme Marie-Thérèse TOUQUET, pour une superficie de 88 a 56 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°737, A 923, A 925, A 927, propriété de Mme Brigitte MANGEON et de Mme Jacqueline MONJANEL, pour une superficie de 1 ha 64 a 59 ca.

Suite au jugement en date du 9 février 2023 de Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle fixant les indemnités provisionnelles d'expropriation, il informe le Conseil Communautaire que les sommes ont été consignées le 5 juillet 2023 auprès de la Caisse des Dépôts, à la demande des expropriés.

Il propose désormais au Conseil Communautaire de céder les terrains situés sur les parcelles cadastrées A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), A 928, A n°737, A 923, A 925, A 927 pour une superficie totale de 12 ha 98 a 13 ca à la SAS Farges pour mener son projet d'extension.

L'avis du service d'évaluation domaniale fixe à 776 733 € la valeur des biens désignés ci-dessus.

Compte tenu des frais engagés pour l'opération de DUP (indemnités de remploi et autres indemnités accessoires, assistance juridique, géomètre, enquête publique), du temps consacré par les services de la Communauté de Communes dans le cadre de cette procédure, des intérêts d'emprunts supportés par la Collectivité, et étant entendu que le jugement en indemnités de Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL fait l'objet d'un appel, il est proposé de fixer un prix de vente à 1 500 000 €.

L'acte de vente précisera en outre le droit d'usage personnel viager et intransmissible concédé à Madame Jacqueline MONJANEL sur la parcelle A 737 comprenant la maison d'habitation. Ce droit cessera dès que cette dernière n'aura plus l'utilité de l'usage du bien ou au plus tard à son décès.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions :

- **Approuve** la cession des parcelles cadastrées A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), A 928, A n°737, A 923, A 925, A 927 sur la Commune de Moustier Ventadour, pour une superficie totale de 12 ha 98 a 13 ca à la SAS Farges pour mener son projet d'extension ;
- **Fixe** le prix de vente à 1 500 000 € ;

- **Désigne** Maître Vincent SAGEAUD, notaire à Lapeau, pour rédiger l'acte de vente ;
- **Autorise** M. le Président à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 8

ABSTENTION(S) : 4

**Extrait certifié conforme,
Lapeau, le 14 novembre 2023
Le Président,**


Carrefour de
l'Épinette
19560
Lapeau
Charles FERRÉ